

# Commission départementale de l'accueil des jeunes enfants

Vendredi 20 mars 2009

intervention de

**Pascal Popelin**

Vice-président du Conseil général  
Premier adjoint au maire de Livry-Gargan

19 III 09

---

M. le président du Conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales,  
M. le directeur général,  
Mesdames, Messieurs,

Je suis très heureux de vous accueillir dans cette salle des séances du Conseil général, dont certains d'entre-vous découvrent sans doute le visage quelque peu rénové, de nature à améliorer -je le pense- nos conditions de travail. Je vous remercie de votre présence et de votre participation à ce moment d'échange. Je considère en effet la Commission départementale de l'accueil des jeunes enfants, dont l'existence est régie par le Code de l'action sociale et des familles, comme un lieu d'échange nécessaire à la réflexion sur le développement des modes d'accueil de la petite enfance. Au regard du retard de notre territoire en matière d'accès à une offre d'accueil, les moments permettant de faire vivre et de rassembler toutes les synergies ne sont jamais de trop. Ces questions concernent en effet la vie quotidienne des familles de la Seine-Saint-Denis.

Il y a un an jour pour jour, dans cette salle, Claude Bartolone était élu président du Conseil général et un nouvel exécutif départemental était mis en place, consécutivement aux élections cantonales. Dès son discours d'investiture, le nouveau président indiquait qu'il entendait faire des politiques publiques à destination de la petite enfance la grande priorité de la mandature. Il a bien voulu m'en confier la responsabilité.

Dès le 5 juin 2008, je présentais à l'Assemblée départementale un plan de relance pour la création de places d'accueil en Seine-Saint-Denis, qui s'est fixé l'objectif ambitieux de contribuer à la création de 3 500 places supplémentaires dans le département d'ici à 2011. Ce plan fut adopté à l'unanimité, ce qui n'est pas courant dans cette enceinte. Avec Claude Bartolone, nous en avons présenté les grandes lignes le 26 juin 2008, lors de la Conférence départementale qui s'est tenue à Livry-Gargan.

Les mois se sont écoulés et je crois pouvoir affirmer qu'ils ont été marqués par les premières concrétisations de cet engagement. Nous nous sommes efforcés de mettre en place les premiers éléments du plan, dans les délais que nous avons annoncés, sans négliger pour autant le temps nécessaire de la concertation et de l'explication avec l'ensemble des partenaires concernés.

Cela a exigé de nombreux efforts que je tiens ici à rappeler. Tout d'abord, un effort financier conséquent de la part du Département, qui s'est engagé à hauteur de 10 millions d'euros supplémentaires par an, en dépit d'un contexte budgétaire particulièrement tendu. Permettez-moi de souligner que ce contexte extrêmement difficile aurait pu conduire à réduire la voilure dans ce secteur, qui ne relève pas au sens strict du terme des prérogatives directes et obligatoires du Conseil général. Nous avons donc fait là un choix politique. A l'heure où la Commission Balladur, missionnée par le président de la République, propose de supprimer la clause de compétence générale des Départements dans l'indifférence quasi totale, je ne pouvais manquer d'appeler votre attention sur cet aspect de notre sujet.

Je veux aussi saluer l'effort considérable consenti par les agents départementaux -au premier rang desquels les cadres, mais aussi l'ensemble des agents de la direction de l'enfance et de la famille- qui ont mobilisé beaucoup d'énergie pour mettre en oeuvre les orientations et les objectifs ambitieux fixés par les élus, dans des délais souvent très contraignants. Je ne les remercierai jamais assez du travail remarquable qu'ils ont et qu'ils continuent d'accomplir, sans lequel ce plan ne serait resté qu'une déclaration d'intentions, comme on le déplore si souvent, pour tant d'autres plans, annoncés ici ou là.

Nous avons enfin pu compter -et je souhaite aussi les en remercier chaleureusement- sur l'appui des responsables départementaux de la Caisse d'allocations familiales, qui ont manifesté sans ambiguïté leur volonté de nous accompagner pleinement dans notre démarche et l'ont fait concrètement, en nous faisant part de leur expertise technique, en s'investissant à nos cotés, je pense en particulier à la mise en oeuvre de l'Allocation départementale d'accueil du jeune enfant (ADAJE) et à la création du Relais départemental d'assistantes maternelles.

Avec ce plan, nous avons voulu proposer une palette de réponses diversifiées, nous intéressant tout à la fois au renforcement de l'accès des familles à un mode de garde individuel et au développement de l'offre en établissements d'accueil collectif.

Parce que les décisions doivent faire l'objet d'évaluations régulières, je souhaite pouvoir présenter prochainement à l'Assemblée départementale un premier bilan d'étape de la mise en oeuvre du plan. Je vous propose de vous en livrer la primeur, en quelques mots.

Nous avons annoncé la création de l'ADAJE pour le 1<sup>er</sup> septembre 2008. Cet objectif a été tenu. Les droits ouverts à compter de cette date ont été payés aux familles à la mi-décembre, comme prévu. A ce jour, près de 5 800 familles qui employent une assistante maternelle agréée en bénéficient. En seulement trois mois, le nombre d'allocataires a augmenté de 20%. Dans une période où le pouvoir d'achat est au cœur des préoccupations du plus grand nombre, ce n'est pas rien. J'entends souvent dire -trop souvent à mon goût- que les politiques ne font rien de concret. Voici la démonstration du contraire, pour ce qui concerne les élus du Conseil général de la Seine-Saint-Denis.

Toujours dans le domaine de l'accueil individuel, les services départementaux -en partenariat étroit avec la Caisse d'allocations familiales- ont travaillé au cours de ces derniers mois à la création du Relais départemental d'assistantes maternelles, dont un des principaux objets consistera à faciliter la mise en concordance de l'offre et de la demande. Cet outil devrait être opérationnel dans l'année. Il permettra d'encourager le recours à l'accueil individuel et contribuera à la structuration d'un secteur d'activité potentiellement porteur d'emplois nouveaux. En période de reprise forte du chômage, ce me semble une contribution utile. Dans l'attente et très rapidement, puisque ce sera opérationnel dès le 13 mai prochain à ce qu'on me dit, les familles désirant disposer d'une information précise sur les disponibilités des assistantes maternelles agréées du département auront accès à l'interface dédiée, créée sur le site internet [www.mon-enfant.fr](http://www.mon-enfant.fr), développé par la CNAF. Une présentation vous en sera faite aujourd'hui.

S'agissant du développement de l'offre en établissements d'accueil collectif, les éléments du plan sont également en cours de mise en oeuvre.

Seulement 5 crèches départementales sur 56 fonctionnaient en mode multi accueil. Depuis la rentrée de septembre 2008, conformément à nos engagements, il y en a désormais 17. Ce nouveau mode d'organisation nous a permis d'optimiser de manière significative le potentiel d'accueil de nos établissements, puisque nous avons répondu cette année aux besoins de garde de près de 120 familles supplémentaires, soit l'équivalent de deux établissements nouveaux. A la rentrée de septembre 2009, le nombre de crèches

départementales pratiquant le multi accueil sera porté 38, grâce au travail en cours avec les équipes concernées.

Le plan se fixait pour objectif de favoriser l'émergence des micro crèches en Seine-Saint-Denis, en proposant aux communes et aux associations qui en porteront la création et la gestion, les mêmes conditions de soutien financier que celles accordées aujourd'hui aux structures d'accueil traditionnelles. 5 projets de micro crèches sont aujourd'hui connus de nos services. Deux devraient voir le jour très prochainement, puisque nous en poserons la première pierre la semaine prochaine, avec le président du Conseil général et le maire d'Aulnay-sous-Bois Gérard Ségura.

Enfin, le Conseil général s'est attaché à renforcer les conditions financières d'accompagnement des communes, principales gestionnaires d'établissements d'accueil de la petite enfance, mais souvent contraintes de ralentir le rythme de réalisation de leurs projets, en raison des coûts très importants qu'ils génèrent, en investissement et surtout en fonctionnement. C'était un des axes majeurs du plan.

L'année 2008 a été marquée tout d'abord par la concrétisation d'une décision très importante du Conseil général : l'aide du Département aux communes pour la création de nouvelles structures a été multipliée par deux et les subventions de fonctionnement aux crèches municipales et associatives a été augmentée de 20%. Ces dispositions ont incontestablement encouragé le lancement de nombreux projets par les équipes municipales. Elles ont également permis et ce n'est pas neutre pour l'adjoint au maire chargé des finances que je suis par ailleurs à Livry-Gargan, de limiter la charge portée par les villes pour les équipements existants.

La nouveauté du plan départemental consistait à proposer aux maires de formaliser les engagements réciproques du Conseil général et des villes dans le domaine de la petite enfance par la signature de conventions bipartites. J'ai à ce jour pu rencontrer personnellement une dizaine de maires, afin d'évoquer avec eux les éléments pouvant être constitutifs d'un tel document. Une convention type a été bâtie. Les réunions de travail vont naturellement se poursuivre dans les prochains mois, avec les villes déjà reçues et avec les villes restant à rencontrer. Les échanges déjà intervenus ont permis de faire avancer de nombreux projets, y compris sur la question sensible du transfert des crèches départementales aux communes. La Commission permanente du Conseil général a autorisé la signature de la première convention le 5 mars dernier, notre première ville partenaire étant Aulnay-sous-Bois. Elle sera officiellement signée par Claude Bartolone et Gérard Ségura le 25 mars prochain, en même temps que la pose des premières pierres des deux premières micro crèches de la Seine-Saint-Denis. Cela fait beaucoup de premières et j'en suis tout à fait ravi.

Ces efforts nombreux et divers, demeurent -j'en suis convaincu- nécessaires pour améliorer significativement le taux de couverture de la demande qui s'exprime sur notre territoire. Le Conseil général s'est engagé et concrétise ses engagements. La Seine-Saint-Denis, je le sais, peut compter sur des acteurs locaux fortement mobilisés, soucieux de contribuer à cet effort, qu'il s'agisse de la Caisse d'allocations familiales, des communes, des associations. Je forme le vœu que l'Etat s'y mette aussi, afin que les engagements forts du président de la République en matière de développement de l'offre d'accueil sur le territoire national passent enfin du discours aux actes. Il me semble que sur ce point, beaucoup de chemin reste à parcourir.